

Département de l'OISE  
 Arrondissement de SENLIS  
**Commune de DIEUDONNE**  
**AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**SEANCE DU 26 MARS 2021**

Nombre de Conseillers en exercice :14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 19 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence, Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE Maire.

**Etaient présents :** Ms Mmes Thérèse-Marie DESCATOIRE, Michèle DELPERDANGE, Valérie MUYSHOND, Éric CARPENTIER, Jean Pierre CHATRON, Olivier GANDER, Corinne DUBOIS, Marie-Laure DURIS, Alain KELLER. Bénédicte WAGUETTE Manuelle HOORNAERT

M. Romain FONTAINE a donné pouvoir à M. Eric CARPENTIER

M. Christophe STROZYNSKI a donné pouvoir à Mme Michèle DELPERDANGE

M. Patrick BATUT absent excusé.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 février 2021 est adopté à l'unanimité (soit 13 voix pour).  
 Mme Michèle DELPERDANGE a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour :

Pour remplacer Monsieur Daniel DUTOT il convient de désigner :

- un délégué au Syndicat d'Energie de l'Oise et un délégué au Secteur Local Energie
- un suppléant au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS)
- élire un membre titulaire à la commission d'appel d'offres.

- Mise en place du service civique.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

**1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020**

Délibération n°2021/13

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Madame le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Siégeant sous la Présidence de Madame Michèle DELPERDANGE

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2020,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)

➤ **DECLARE** que le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur-Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du percepteur conforme au compte administratif 2020 de la commune.

➤ **VOTE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020, comme suit :

Il est arrêté tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

<b>Les dépenses de fonctionnement</b> se sont élevées à	- 563 589.72
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	+ 710 212.43

Soit un résultat de :

+ 146 622.71

-le résultat de clôture de 2019 : + 335 144.37  
 Soit pour le fonctionnement + **481 767.08**

**Les dépenses d'investissement** se sont élevées à - 852 783.75  
 Les recettes à : + 921 489.17

Et il faut ajouter  
 - le résultat reporté de 2019 : + 165 946.63

Et les restes à réaliser :  
 En recettes : + 66 247.00  
 En dépenses - 101 700.00

Soit pour l'investissement + **199 199.05**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget 2021 le résultat comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 337 564.08 €.
- Et au compte 1068 : 144 203.00 €

### **3. VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES DE L'ANNEE 2021 :**

#### Délibération n°2021/14

Afin de pouvoir maintenir les investissements nécessaires pour l'avenir, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer la décision prise en commission des finances d'augmenter les taux communaux de 1 %.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour)

➤ **DECIDE d'augmenter les taux** pour l'exercice 2021 de 1 % ce qui donne soit un coefficient multiplicateur de 1.009898 soit :

- \* Taxe foncière bâtie (incluant le taux départemental) : 45.98 %,
- \* Taxe foncière non bâtie : 57.37 %,

### **4-VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021 :**

#### Délibération n°2021/15

Après avoir étudié le budget dans son ensemble en commission des finances,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) vote comme suit, tant en recettes qu'en dépenses :

<u>FONCTIONNEMENT :</u>	<u>INVESTISSEMENT :</u>
Dépenses : 613 609 €	Dépenses : 654 529.00 €
Recettes : 1 004 448.08 €	Recettes : 654 529.00 €

### **5- VENTE DU PLATEAU REMORQUE SERVANT A TRANSPORTER L'ANCIENNE TONDEUSE AUTO-PORTEE TORO**

#### Délibération n°2020/16

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 19 février 2021 il avait été décidé de vendre le plateau de l'ancienne tondeuse TORO qui avait été acheté en avril 2018 au prix de 1 799 €.

Cette mise en vente a été affichée dans le panneau d'affichage extérieur de la Mairie durant un mois pour aviser les administrés intéressés.

Par courrier 18 mars 2021, nous avons reçu une proposition de Monsieur Eric CARPENTIER souhaitant acquérir le plateau remorque au prix de 700 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix pour)

➤ **DECIDE de vendre à Monsieur Eric CARPENTIER** le plateau de l'ancienne tondeuse TORO au prix de 700 € TTC.

## **6- - DELIBERATION POUR TITULARISER RACHEL GUICHARD AU GRADE D'AGENT TERRITORIAL DU PATRIMOINE**

*Délibération n°2021/17*

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'année de stage de Rachel GUICHARD bibliothécaire a été concluante et qu'elle a satisfait à toutes les tâches de son poste.

Madame le Maire demande au conseil municipal de la titulariser au grade d'agent territorial du patrimoine à compter 1<sup>er</sup> mai 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour)

➤ **DECIDE** de nommer titulaire Rachel GUICHARD au grade d'agent territorial du patrimoine pour 18 h par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

## **7-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE ET LA COMMUNE**

*Délibération n°2021/18*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat avec le Département concernant l'ouverture, le fonctionnement et de développement de la bibliothèque (l'assistance technique, le prêt de collections, l'animation...)

La convention sera valable 3 ans à compter de la date de signature des deux parties.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour)

➤ **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Oise (Médiathèque départementale) pour une durée de 3 ans.

## **8-DEMANDE D'AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

*Délibération n°2021/19*

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles la :

- Maîtrise de la demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (13 voix pour) :

➤ **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

## **9- DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE, AU SECTEUR LOCAL ENERGIE, ET UN SUPPLEANT AU SMAS POUR REMPLACER M. DANIEL DUTOT**

*Délibération n°2022/20*

Madame le Maire informe que suite à la démission de M. Daniel DUTOT, il convient de le remplacer aux commissions suivantes :

Monsieur Olivier GANDER et Monsieur CHATRON se présentent. Ils sont désignés comme suit :

-**Syndicat du SE 60** (Syndicat d'Energie de l'Oise). Monsieur Olivier GANDER Titulaire, Monsieur Jean-Pierre CHATRON suppléant.

-**Syndicat d'Energie** Monsieur Olivier GANDER Titulaire, Monsieur Jean-Pierre CHATRON suppléant

-**Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons** (SMAS) suppléant Monsieur Jean-Pierre CHATRON.

## 10-ELECTION D'UN MEMBRE TITULAIRE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR REMPLACER M. DANIEL DUTOT

Délibération n°2021/21

Le conseil municipal,  
Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur Daniel DUTOT, il convient de le remplacer pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**Proclame** élus les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
<b>CHATRON Jean-Pierre</b>	<b>DELPERDANGE Michèle</b>
<b>DURIS Marie-Laure</b>	<b>GANDER Olivier</b>
<b>KELLER Alain</b>	<b>STROZYNSKI Christophe</b>

## 11- MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE

Délibération n°2021/22

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'accueil de personnes volontaires au service civique.

Le service civique est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 dont le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 vient encadrer les dispositions. Il s'inscrit dans le Code du Service National

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour) :

- **DÉCIDE** de mettre en place le dispositif du service civique pour une mission de service civique dans le domaine de l'éducation, avec une intervention auprès des enfants de 3 à 10 ans à compter de septembre 2021, pour un temps de travail minimal de 24 heures hebdomadaires,
- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence de service civique,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire.
- **PRÉCISE** que les crédits sont suffisants.

### Questions diverses.

#### -Subventions accordées

-Madame le Maire informe le conseil municipal que la fondation Olivier DASSAULT nous a versée une subvention de 2 000 € pour le panneau lumineux.

-Madame le Maire informe le conseil municipal que le Département de l'Oise nous a donné l'accord de subvention de 210 000 € pour la construction de l'accueil périscolaire et de la cantine.

**-Remerciement** : Madame le Maire remercie Marie-Laure DURIS pour avoir accompagné les personnes concernées par la vaccination COVID à l'hôpital de Beauvais.

Bon pour publication et affichage, le 06 avril 2021

**Le Maire,**  
**Thérèse-Marie DESCATOIRE**

 